

Avis de Course Demi national 420 25-26 Mars 2023



**Brest Bretagne Nautisme
Grade 4**

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
3. Les règlements fédéraux.
4. Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trices. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69."
5. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe **420**.

3.2 Les bateaux admissibles DOIVENT se préinscrire par internet en ligne au plus tard **le 20 mars 2023** à l'adresse suivante :

inscriptions

Majoration de 20 euros pour les inscriptions **passée la date du 20 mars 2023.**

3.3 Les concurrents possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FF Voile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité 2023

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 millions d'Euros,
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS À PAYER

Les droits d'inscription requis sont les suivants :

- **60 euros** par bateau à payer
- **Plus 20 €** par bateau si pré-inscription faite après le 20 mars 2023.
- **Paiement en ligne (Pensez à remplir le formulaire participant afin d'attribuer le paiement au coureur)**

5. PROGRAMME :

5.1 Confirmation d'inscription : Samedi 18 février de 9h30 à 11h30 à Brest Bretagne Nautisme

5.2 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 25/03/23	14h00	420
Dimanche 26/03/23	10h00	420

Dimanche 16 octobre 2023 : Dernier signal d'avertissement : **15h30.**

6. **JAUGE** : Non utilisé

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles en ligne sur : <https://brestbretagnenautisme.fr>

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours à effectuer sont de types construits.

8.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

9. SYSTEME DE PENALITE

Pas modification de la règle 44.1

10. CLASSEMENT

- 10.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2.
Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A des RCV.
(a) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des prix seront distribués aux premiers des différentes séries :
Le 1er, 2ème et 3ème du classement (420)

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.
L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'Euros.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Brest Bretagne Nautisme

Port du moulin blanc 29200 Brest

02 98 02 51 44

contact@brestbretagnenautisme.fr

ANNEXE ZONE DE COURSE

